



Négociations Salariales

Les salaires mobilisent !

Enfin, la direction s'est décidée à annoncer une date de négociation quand le Coordinateur Central SUD a téléphoné à Mr Arnould pour savoir s'il comptait négocier en 2010. Il a fallu attendre le 19 pour recevoir une convocation écrite. Autour de nous, les négociations ont déjà commencé et ont déjà généré des mobilisations.

Pour SME, les dates annoncées sont le lundi 29 et le mardi 30 mars.

Chez nos voisins de SPS, la dernière négociation a eu lieu le 10 mars.

A propositions ridicules !

La direction de SPS proposait 27 € de talon, pas d'augmentations générales pour les cadres et des Augmentations individuelle de 1,1 non cadre (0,5 en juillet et 0,6 en octobre) et 2,2 cadres.

Le 11 mars, les salariés de SPS étaient environ 300 à débrayer.

Mobilisation assurée.

Côté Thales, les négociations sont terminées mais suite à la mobilisation sur les sites et au siège du Groupe, la direction a du annoncer une réunion au niveau du Groupe pour le jeudi 18 mars.

Le jeudi d'avant, une manifestation au siège de Thales avait réuni un milliers de salariés et des débrayages avaient lieu sur les sites dont ceux de Pessac (environ 150 grévistes) et du Haillan (une centaine).

Jeudi 18, jour de la réunion, des débrayages ont également eu lieu au Haillan et ils étaient 250 grévistes à Thales Pessac.

Le même jour, les salariés de SPS faisaient grève également.

Le jeudi 25, des débrayages sont prévus à Thalès Pessac et SPS.

La mobilisation est donc de mise pour les entreprises qui comme la nôtre, ont de bons résultats et essaient d'imposer un recul sur les salaires.

Les chiffres comme seuls arguments.

Rappelons quand même que SME fait 21 Millions € de résultat net cette année et le résultat de l'an dernier était de 16,7 Millions d'€.

Le Groupe SNPE, lui, affiche un résultat net de 85 Millions d'€.

Il est à noter que la direction n'a plus à payer la taxe professionnelle.

Les données sont là, nous attendons les propositions de la direction !

Les revendications SUD :

➤ *Augmentations générales à 6 % et Talon à 110 €*

➤ *Budget Augmentations individuelles à 2 %*

➤ *13ème mois égal au salaire moyen SME. (2800 €)*

➤ *Ancienneté à 20 ans et 20 %.*

➤ *Prime de quart à 150 €*

➤ *Augmentation de 10 % des autres primes.*

➤ *Prime de vacances égale au salaire moyen SME.*

➤ *Embauche aux coefficients 190 et passage en 205 après 1 an d'ancienneté pour les titulaires du bac.*

➤ *Journée de solidarité chômée payée et rétablissement de la RTT supprimée par la direction.*

➤ *Revalorisation de la maîtrise d'encadrement.*

Maintien du salaire si perte de primes pour raison médicale.

Faites du sport !

Le 5 mars 2010, le procès de Dominique Patelin contre la SNPE pour faute inexcusable de l'employeur a eu lieu.

Nous avons cru qu'il ne nous serait pas possible d'entendre les arguments de l'employeur jusqu'au dernier moment car l'avocate qui représentait les intérêts de la SNPE est arrivé au moment où l'audience venait d'être levée.

Enfin nous sommes revenus dans la salle pour l'écouter.

Mr Patelin et l'avocate de « allo amiante », eux, étaient à l'heure.

Il en résulte que la SNPE ne conteste pas la faute inexcusable de l'employeur mais demande une révision des sommes réclamées pour préjudice par le plaignant.

Pour quelles raisons ?

Deux, la première, il n'est pas prouvé que les plaques pleurales aient des conséquences pouvant entraîner la mort.

La deuxième, de taille, le plaignant ne justifiant pas d'une activité dans un club sportif, il n'y a pas de préjudice physique, il ne reste donc qu'un préjudice moral.

Et bien bravo pour la morale, pour la compassion et vive le sport !

Nous ne connaissons pas le texte de loi qui autorise d'empoisonner quelqu'un à la condition qu'il ne pratique pas de sport en club, mais nous attendrons le 7 mai pour connaître l'avis du juge sur la question.